

MAIRIE DE VIGOULET AUZIL  
Place André Marty  
31320 VIGOULET AUZIL

☎ 05.61.75.60.19 - 📠 05.62.19.11.87

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2025

\*\*\*\*\*

Le 20 mars 2025 à 20h30 heures, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni à la mairie sur convocation régulière en date du 19 février 2025 sous la présidence de Jacques SEGERIC, Maire.

*Étaient présents : Catherine BAYOT, Gérard BOMSTAIN, Virginie BOUSQUET, Marie COCHE, Bertrand GODIN, Katy MISTOU, Stéphane RICCI, Jacques SEGERIC, Erika VALETTE-BERNARD, Pascale VIGNAUX*

*Étaient absents : Xavier de BOISSEZON (procuration à Stéphane RICCI), Pierre ESPAGNO, Bernard MARET, Christine PARISOT (procuration à Pascale VIGNAUX), Richard TISSEYRE*

Secrétaire de séance : Stéphane RICCI

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 février 2025**

**1/35 — Budget primitif 2025 (Annule et Remplace)**

**2/35 — Subventions associations**

**3/35 — Vote du taux des taxes locales communales**

**4/35 — Questions diverses**

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la session du Conseil Municipal. Il soumet tout d'abord au vote du Conseil Municipal la nomination de Stéphane RICCI comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal donne son approbation à l'unanimité.

Le PV du Conseil Municipal du 24/02/2025 est approuvé à l'unanimité des conseillers. L'ordre du jour est ensuite déroulé.

**1/35 — Budget primitif 2025 (Annule et Remplace)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bertrand GODIN, rapporteur de la Commission Finances, pour présenter le Budget Primitif 2025 par chapitre. La modification concerne une écriture comptable sur les dépenses en fonctionnement et ne change quasiment pas les montants globaux. Une nouvelle taxe, le dilico, est payée par les communes dont le revenu moyen des habitants est supérieur à une certaine somme.

Celui-ci s'établit à :

Section fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 929 167 € et les recettes s'élèvent à 1 330 961,05 €

Section investissement : les dépenses s'élèvent à 2 901 783,98 € et les recettes s'élèvent à 5 813 165,12 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le budget primitif 2025 de la Commune.

**AUTORISE** le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

## 2/35 — Subventions associations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions faites par les associations de la commune de Vigoulet-Auzil.

VU les articles L1611-4, L2541-12 et L2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU les propositions d'attribution de subvention communales à plusieurs associations,

Associations	Subvention
ACCA	200,00 €
ACSELVA	1000,00 €
Atelier des Coteaux	
AVEC	700,00 €
Bibliothèque	10500,00 €
Comité des fêtes	8000,00 €
Les 4 vents	400,00 €
TOTAL	20800,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ATTRIBUE** les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,

**DIT** que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune pour 2025.

### 3/35 — Vote du taux des taxes locales communales

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bertrand GODIN, élu en charge des finances, pour présenter ce point.

Monsieur Bertrand GODIN rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Parallèlement au vote du budget primitif 2024, Monsieur Bertrand GODIN expose que la commission des finances propose de laisser inchangés l'ensemble des taux, à savoir de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation comme ce qui suit :

<u>TAXES</u>	<u>TAUX 2024</u>	<u>PROPOSITION</u>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	32.52 %	32.52 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	20.23 %	20.23 %
Taxe habitation	7.50 %	7.50 %

Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote du Conseil Municipal qui, après avoir délibéré, **l'APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 4/35 — Questions diverses

**Mr le Maire** informe que le montant du prêt relais de la Caisse d'Épargne doit être débloqué demain. D'autre part, le dossier de la Gendarmerie provisoire à Faloure semble avancer. Une négociation est en cours entre l'État et le groupe des Chalets. Un courrier signé du Maire a été adressé aux ministères concernés pour appuyer le dossier.

**G. BOMSTAIN** fait part de la fermeture de la yourte de l'école à cause du vent. Il mentionne également un problème avec la serrure qui mérite réparation.

**C. BAYOT** rappelle que le repas des Aînés les tiendra le 24 mars prochain dans un restaurant de Labège. D'autre part, elle informe que l'activité de danse senior a démarré.

**M. COCHE** informe qu'une sortie proposée aux Aînés de la commune aura lieu à l'usine de Talc de Luzenac le lundi 12 mai, complétée par un repas au restaurant et la visite d'une biscuiterie.

**P. VIGNAUX** revient sur le passage du Tour de France prévu sur notre commune le 16 juillet. Il faut s'attendre à ce que le village soit bloqué en termes de circulation à cette occasion. **Mr le Maire** précise que le coureur cycliste Quentin Pacher, habitant de Castanet qui courra le Tour, va venir faire une animation à l'école autour du Tour. Enfin, **P. VIGNAUX** indique que le prochain Lien devrait sortir en juin, et lance un appel à articles pour fin mai.

Pour terminer, **Mr le Maire** informe que notre commune est très bien classée dans le classement qui vient de sortir des villes et villages où il fait bon vivre. Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas exploiter le label associé à ce classement (moyennant un coût de 770€...), car il ne présente pas vraiment d'intérêt pour la commune

Le Conseil Municipal est clos à 22h00.



Le Président

Jacques SEGERIC

Le secrétaire

Stéphane RICCI